



La biosécurité en élevages bovins

N° 4

Tous impliqués, tous concernés

Les GDS du Grand Est ont décidé de vous faire vivre le printemps au rythme de parutions régulières sur le thème de la biosécurité. Mieux vaut prévenir que guérir ! Voilà notre credo. Chaque épisode vous racontera donc une partie de l'histoire pour protéger la santé de vos animaux et protéger votre activité. Rendez-vous pour décortiquer ensemble ce qui se cache réellement derrière la biosécurité en élevage...

La gestion des intervenants en élevage et des visiteurs

Par leurs vêtements, leurs bottes, les roues de leurs véhicules et leurs matériels, **les intervenants en élevage et les visiteurs sont des vecteurs passifs de maladies et d'agents pathogènes**. Des mesures peuvent être mises en place pour limiter ces contaminations :

↳ Sécuriser et baliser l'élevage et le parcours de visite en délimitant les zones rendues accessibles au public.

Ce balisage peut s'effectuer notamment par des panneaux :

- ▶ Précisant qu'il est interdit d'entrer librement dans l'élevage (une chaîne ou une corde peuvent être utilisées pour délimiter l'entrée) ;



- ▶ Indiquant la zone de parking avec les coordonnées de l'éleveur (en zone non professionnelle) ;
- ▶ Indiquant la zone d'équarrissage (en zone non professionnelle).

↳ Éviter que les intervenants, salariés et visiteurs se rendent dans **des élevages différents successivement si les procédures et gestes barrières ne sont pas respectés**.

↳ Limiter les entrées en zone d'élevage pour les véhicules des intervenants extérieurs. Les véhicules doivent dans la mesure du possible rester dans la zone publique ou professionnelle.

↳ À l'entrée de la zone professionnelle et de la zone d'élevage il faut prévoir l'aménagement **d'un point de nettoyage et de désinfection des chaussures et des mains**.

Plusieurs solutions existent pour la désinfection des chaussures :

- Un point d'eau avec un jet sous pression et une brosse ou un lave-botte branché sur une arrivée d'eau avec une solution désinfectante ;
- Un pédiluve ou pulvérisateur de désinfectant mais attention un pédiluve ne sera efficace que si les bottes sont exemptes de matière organique et si la solution désinfectante est changée régulièrement ;
- Des surbottes et une tenue propre à disposition.

- ▶ Le nettoyage des mains doit être possible avec la présence d'un robinet et de savon ;



- ▶ Pour les salariés de l'exploitation, un local dédié au nettoyage avec des vêtements et des bottes spécifiques à l'élevage peut être envisagé.

Retrouvez les vidéos des cours sur la biosécurité sur le site gdsfrance.org

Prochaine thématique : la gestion des contacts entre animaux de troupeaux différents